

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol SP 7401

Version actuelle: 1.0.4, établi le: 08.06.2021

Version remplacée: 1.0.3, établi le: 26.02.2021

Région: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

KRONES celerol SP 7401

UFI:

5YT3-U0AQ-C00W-VYMR

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Lubrifiant

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

KIC KRONES Internationale Cooperationsgesellschaft mbH

Böhmerwaldstraße 5

93073 Neutraubling

N° de téléphone +49 9401 70-3020

N° Fax +49 9401 70-3696

e-mail kic@kic-krones.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements médicaux:

01 45 42 59 59 (ORFILA)

Pour renseignements en cas d'accident de transport et autres urgences:

+33 1 72 11 00 03 (NCEC, National Chemical Emergency Centre)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aerosol 1; H222

Aquatic Chronic 3; H412

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



SGH02

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H222

Aérosol extrêmement inflammable.

H229

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol SP 7401

Version actuelle: 1.0.4, établi le: 08.06.2021

Version remplacée: 1.0.3, établi le: 26.02.2021

Région: FR

H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mentions de danger (UE) EUH208	Contient acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium, acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium, acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium. Peut produire une réaction allergique.
Conseils de prudence P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.
UFI: 5YT3-U0AQ-C00W-VYMR	

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT
Le produit n'est pas considéré comme PBT.
Evaluation vPvB
Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	isobutane			
	75-28-5 200-857-2 601-004-00-0 01-2119485395-27	Flam. Gas 1A; H220 Press. Gas	>= 70,00 - < 90,00	% en poids
2	hydrocarbures en C10-C12, isoalcanes, < 2% en aromatiques			
	- 923-037-2 - 01-2119471991-29	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411 EUH066	>= 10,00 - < 25,00	% en poids
3	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium			
	70024-69-0 274-263-7 - 01-2119492616-28	Skin Sens. 1B; H317	< 5,00	% en poids
4	acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium			
	61789-86-4 263-093-9 - 01-2119488992-18	Skin Sens. 1B; H317	< 5,00	% en poids
5	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium			
	68584-23-6	Skin Sens. 1B; H317	< 5,00	% en

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol SP 7401

Version actuelle: 1.0.4, établi le: 08.06.2021

Version remplacée: 1.0.3, établi le: 26.02.2021

Région: FR

271-529-4 - 01-2119492627-25			poids
------------------------------------	--	--	-------

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
3	-	Skin Sens. 1B; H317: C >= 10%	-	-
4	-	Skin Sens. 1B; H317: C >= 10%	-	-
5	-	Skin Sens. 1B; H317: C >= 10%	-	-

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après inhalation

Transporter les personnes atteintes en respectant les mesures appropriées de sécurité de respiration hors de la zone de danger. Assurer un apport d'air frais. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas de gelures, laver abondamment à l'eau sans retirer les vêtements. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Assurer un traitement ophtalmologique immédiat.

Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Vertiges; Gelures

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Dioxyde de carbone; Extincteur à poudre; Brouillard d'eau; Combattre un incendie important par un jet d'eau pulvérisé ou la mousse résistant à l'alcool.

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Vapeurs/gaz toxiques; L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Les récipients peuvent éclater suite à la pression augmentée de vapeur. Si possible, éloigner les récipients de la zone de danger. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Tenir à l'écart de toute source d'incendie.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol SP 7401

Version actuelle: 1.0.4, établi le: 08.06.2021

Version remplacée: 1.0.3, établi le: 26.02.2021

Région: FR

Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Assurer une ventilation suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau. Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Protéger contre les températures supérieures à 50°C

Température de stockage recommandée

Valeur < 50

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

substances à éviter, cfr. rubrique 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium			70024-69-0 274-263-7	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	3,33	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	local	1,03	mg/cm ²
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	11,75	mg/m ³
2	acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium			61789-86-4	

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol SP 7401

Version actuelle: 1.0.4, établi le: 08.06.2021

Version remplacée: 1.0.3, établi le: 26.02.2021

Région: FR

				263-093-9
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	3,33 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	local	1,03 mg/cm ²
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	11,75 mg/m ³
3	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium			68584-23-6 271-529-4
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	3,33 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	local	1,03 mg/cm ²
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	11,75 mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium			70024-69-0 274-263-7
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,833 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1,667 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	local	0,513 mg/cm ²
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	2,9 mg/m ³
2	acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium			61789-86-4 263-093-9
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,833 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1,667 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	local	0,513 mg/cm ²
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	2,90 mg/m ³
3	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium			68584-23-6 271-529-4
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,833 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1,667 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	local	0,513 mg/cm ²
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	2,9 mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE
	compartiment écologique	Type	Valeur
1	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium		70024-69-0 274-263-7
	Eau	eau douce	1 mg/L
	Eau	eau marine	1 mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	10 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	226000 g/kg
	Eau	eau marine sédiment	226000 g/kg
	sol	-	271000 g/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	1000 mg/L
	empoisonnement secondaire	-	16,667 mg/kg nourriture
2	acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium		61789-86-4 263-093-9
	Eau	eau douce	1,00 mg/L
	Eau	eau marine	1,00 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	226000000 mg/kg
	concerne : poids sec		
	Eau	eau marine sédiment	226000000 mg/kg
	concerne : poids sec		
	sol	-	271000000 mg/kg
	concerne : poids sec		
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	1000,00 mg/L
	empoisonnement secondaire	-	16,667 mg/kg
	concerne : alimentaires		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol SP 7401

Version actuelle: 1.0.4, établi le: 08.06.2021

Version remplacée: 1.0.3, établi le: 26.02.2021

Région: FR

3	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	68584-23-6 271-529-4
Eau	eau douce	1 mg/L
Eau	eau marine	1 mg/L
Eau	Eau dégagement intermittent	10 mg/L
Eau	eau douce sédiment	226000 g/kg
Eau	eau marine sédiment	226000 g/kg
sol	-	271000 g/kg
station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	1000 mg/L
empoisonnement secondaire	-	16,667 mg/kg nourriture

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Filtre respirateur (gaz) : P2

Filtre respirateur (partic.) : AX

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié caoutchouc nitrile butilique

Épaisseur du matériel >= 0,38 mm

Temps de passage >= 480 min

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État d'agrégation

liquide

État/Couleur

Aérosol

beige

Odeur

inodore

pH

Donnée non disponible.

Point d'ébullition / intervalle d'ébullition

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol SP 7401

Version actuelle: 1.0.4, établi le: 08.06.2021

Version remplacée: 1.0.3, établi le: 26.02.2021

Région: FR

Donnée non disponible.

Point de fusion/point de congélation

Donnée non disponible.

Température de décomposition

Donnée non disponible.

Point d'éclair

Valeur	-60 °C
Méthode	DIN EN ISO 2719

Température d'inflammation

Valeur	365 °C
Méthode	DIN 51794

Inflammabilité

Donnée non disponible.

Limites inférieure d'explosion

Valeur	1,5 % en vol
--------	--------------

Limites supérieure d'explosion

Valeur	11 % en vol
--------	-------------

Pression de vapeur

Donnée non disponible.

Densité de vapeur relative

Donnée non disponible.

Densité relative

Donnée non disponible.

Densité

Valeur	0,95 g/cm ³
Température de référence	15 °C
Méthode	DIN 51757

Solubilité dans l'eau

Remarque/s	insoluble
------------	-----------

Solubilité

Donnée non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0	274-263-7
log Pow	>	4,46	
Température de référence		20	°C
Méthode	OCDE 107		
Source	ECHA		

Viscosité

Donnée non disponible.

Caractéristiques des particules

Donnée non disponible.

9.2 Autres informations

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol SP 7401

Version actuelle: 1.0.4, établi le: 08.06.2021

Version remplacée: 1.0.3, établi le: 26.02.2021

Région: FR

Le produit est stable à la température ambiante.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

agents d'oxydation forts; acides forts; solutions caustiques fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Néant, à l'utilisation appropriée

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures en C10-C12, isoalcanes, < 2% en aromatiques	-	923-037-2
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
2	acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	61789-86-4	263-093-9
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures en C10-C12, isoalcanes, < 2% en aromatiques	-	923-037-2
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
2	acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	61789-86-4	263-093-9
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures en C10-C12, isoalcanes, < 2% en aromatiques	-	923-037-2
CL50	>	5,6	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol SP 7401

Version actuelle: 1.0.4, établi le: 08.06.2021

Version remplacée: 1.0.3, établi le: 26.02.2021

Région: FR

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0	274-263-7
Espèces		lapin	
Méthode		EPA OPPTS 870.2500	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0	274-263-7
Espèces		lapin	
Méthode		EPA OPPTS 870-2400	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0	274-263-7
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		cobaye	
Méthode		Buehler	
Source		ECHA	
Évaluation		sensibilisant	

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0	274-263-7
Espèces		Salmonella typhimurium: TA 1535, TA 1537, TA 98, TA 100; Escherichia coli WP2 uvrA	
Méthode		OECD 471	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Espèces		souris	
Méthode		OECD 474	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0	274-263-7
Espèces		rat	
Méthode		OECD 415	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Cancérogénicité			
Donnée non disponible.			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
Donnée non disponible.			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol SP 7401

Version actuelle: 1.0.4, établi le: 08.06.2021

Version remplacée: 1.0.3, établi le: 26.02.2021

Région: FR

1	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0	274-263-7
Voie d'exposition		orale	
Espèces	rat		
Méthode	OECD 407		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition		par inhalation	
Espèces	rat		
Méthode	OECD 412		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition		dermale	
Méthode	OECD 410		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Danger par aspiration

Donnée non disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0	274-263-7
LL50		>	10000 mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Cyprinodon variegatus		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
2	acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	61789-86-4	263-093-9
CL50		>	10000 mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Cyprinodon variegatus		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0	274-263-7
CE50		>	1000 mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	EPA OTS 797.1300		
Source	ECHA		
2	acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	61789-86-4	263-093-9

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol SP 7401

Version actuelle: 1.0.4, établi le: 08.06.2021

Version remplacée: 1.0.3, établi le: 26.02.2021

Région: FR

CE50	>	1000	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	EPA OTS 797.1300		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0	274-263-7
CE50	>	1000	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	EPA OTS 797.1050		
Source	ECHA		
2	acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	61789-86-4	263-093-9
CE50	>	1000	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	EPA OTS 797.1050		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0	274-263-7
CE50	>	10000	
Espèces	boue activée		
Méthode	OCDE 209		
Source	ECHA		

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures en C10-C12, isoalcanes, < 2% en aromatiques	-	923-037-2
Valeur		31,3	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	inhérent biodégradable		
2	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0	274-263-7
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		8	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 D		
Source	ECHA		
Évaluation	n'est pas biodégradable facilement		
3	acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	61789-86-4	263-093-9
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		8,6	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 D		
Source	ECHA		
Évaluation	n'est pas biodégradable facilement		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol SP 7401

Version actuelle: 1.0.4, établi le: 08.06.2021

Version remplacée: 1.0.3, établi le: 26.02.2021

Région: FR

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0	274-263-7
log Pow	>	4,46	
Température de référence		20	°C
Méthode	OCDE 107		
Source	ECHA		

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Le produit n'est pas considéré comme PBT.
Evaluation vPvB	Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe	2
Code de classification	5F
Numéro ONU	UN1950
Nom technique	AÉROSOLS
Code de restriction en tunnels	D
Étiquette	2.1

14.2 Transport IMDG

Classe	2
Numéro ONU	UN1950
Nom et description	AEROSOLS
EmS	F-D, S-U
Étiquettes	2.1

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	2.1
Numéro ONU	UN1950
Nom et description	Aerosols, inflammable

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol SP 7401

Version actuelle: 1.0.4, établi le: 08.06.2021

Version remplacée: 1.0.3, établi le: 26.02.2021

Région: FR

Étiquettes 2.1

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :

P3a

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H220

Gaz extrêmement inflammable.

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol SP 7401

Version actuelle: 1.0.4, établi le: 08.06.2021

Version remplacée: 1.0.3, établi le: 26.02.2021

Région: FR

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 760818